

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT METZ
CANTON DU PAYS MESSIN

SYNDICAT MIXTE DES RUISEAUX DU HAUT-CHEMIN
16 A rue du 10 Juin
57640 CHARLY-ORADOUR

PROCES-VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL

**Du 15 SEPTEMBRE 2025
A 18H30
En Mairie de Charly-Oradour**

Sous la présidence de Delphine BERGER

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte des Ruisseaux du Haut-Chemin s'est réuni en son siège, Mairie de Charly-Oradour, après convocation légale en date du 28 août 2025, sous la présidence de Madame Delphine BERGER, Présidente.

Présents :

Titulaires : BERGER Delphine, Présidente, HUBERTY René, Vice-Président, EHLINGER Laurent, HENNEQUIN François, PIERRON Florent, TURCK Gilbert, SCHREKLINGER Didier.

Suppléants en situation délibérante : ECKENFELDER René, FREY Nicolas, GAILLOT Cyril, POINSIGNON Henri.

Suppléants en situation non délibérante : LOMANTO Joseph, arrivé à 18h55.

Pouvoirs : /

Absents excusés : BALLARINI Jean-Louis, Vice-Président, GAUDÉ Hervé.

Invités présents : Roland CHLOUP, Président de la CDC Haut-Chemin Pays de Pange, Simon RAJECKI, technicien de rivières du syndicat mixte des Ruisseaux du Haut Chemin.

Invités excusés : Philippe WAGNER, Vice-Président de la CDC Rives de Moselle, les représentants GEMAPI de l'Eurométropole de Metz et de la Communauté de Communes Rives de Moselle.

Le Conseil Syndical désigne Monsieur René HUBERTY comme secrétaire de séance.

Madame la Présidente salue les membres du Conseil.

Le quorum étant atteint, la séance commence.

Date de convocation : 28/08/2025
Date d'affichage : 28/08/2025

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 13
- présents : 11
- votants : 11

ORDRE DU JOUR :

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 12 MARS 2025
2. RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT COMMUNAL DE LA COMMUNE DE CHARLY-ORADOUR AU SYNDICAT AU 01/01/2026
3. PARTICIPATIONS DES EPCI EN 2026
4. DIVERS

2. POINT 1 : DELIBERATION D_2025_3_1 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 12 MARS 2025

Madame la Président rappelle l'envoi du projet du procès-verbal du 12 mars 2025 aux Conseillers Syndicaux le 1^{er} avril 2025.

Aucune remarque n'ayant été formulée quant à ce procès-verbal, le Conseil Syndical approuve à l'unanimité ce procès-verbal du 12 mars 2025.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

1. POINT 2 : DELIBERATION D_2025_3_2 : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT COMMUNAL DE LA COMMUNE DE CHARLY-ORADOUR AU 01/01/2026

Madame la Présidente rappelle au Conseil Syndical la convention de mise à disposition d'une secrétaire de la Commune de Charly-Oradour au Syndicat à raison de 2 heures par semaine (+ éventuellement des heures supplémentaires), renouvelée tous les 3 ans.

La convention correspondante prendra fin au 31/12/2025 et il y a lieu de la reconduire pour une nouvelle période de 3 ans. La convention présente précise les conditions de mise à disposition.

Il est demandé au Conseil syndical de bien vouloir délibérer pour approuver le renouvellement de cette convention à compter du 1^{er} janvier 2026 pour une durée de trois ans et d'autoriser Mme la Présidente à la signer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical approuve à l'unanimité cette convention et autorise Madame la Présidente à la signer et à signer toutes les pièces relatives à cette mise à disposition.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2. POINT 3 : DELIBERATION D_2025_3_3 : PARTICIPATIONS DES EPCI EN 2026

Madame la Présidente propose au Conseil syndical de conserver le même montant des participations des E.P.C.I. pour l'année 2026 que l'année précédente.

La somme totale est de 200 000 € et s'établit comme suit :

Communauté de Communes RIVES DE MOSELLE : 105 720 € (52.86 %)

Communauté de Communes du HAUT CHEMIN – PAYS DE PANGE : 61 260 € (30.63%)

Communauté de Communes EUROMETZ METROPOLE : 33 020 € (16.51 %).

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical fixe à l'unanimité ces montants des participations des EPCI pour l'année 2026.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3. POINT 4 : DIVERS

- point d'avancement sur la définition du programme de restauration des ruisseaux du Haut-Chemin,
- information sur la fin du contrat du technicien de rivières qui prendra fin le 30/09/2025 et l'embauche d'une technicienne de rivières au 01/10/2025.

La séance est levée à 19h20.

Le procès-verbal est approuvé par le Conseil Syndical le 26 janvier 2026.

Le secrétaire de séance,
René HUBERTY



La Présidente,
Delphine BERGER

